

RAPPORT DE GESTION

Préparé en date du 13 février 2025

Le présent rapport de gestion présente un examen de la situation financière et des résultats d'exploitation au 31 décembre 2024 et pour le trimestre et l'exercice clos à cette date (le « quatrième trimestre de 2024 » et l'« exercice 2024 », respectivement). Il doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités d'Interfor Corporation et de ses filiales (« Interfor » ou la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que des notes y afférentes, qui ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). Le présent rapport de gestion contient certaines mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») qui, dans la rubrique intitulée Mesures non conformes aux PCGR, font l'objet d'une analyse, d'une définition et d'un rapprochement avec les chiffres présentés dans les états financiers consolidés de la société. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 13 février 2025.

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens, et les symboles \$ US et USD désignent le dollar américain. Les chiffres figurant dans les tableaux pourraient ne pas correspondre aux chiffres présentés ailleurs en raison de l'arrondissement.

Information prospective

Le présent rapport de gestion contient des informations prospectives concernant les perspectives commerciales, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques de la société ainsi que d'autres informations qui ne sont pas des faits historiques. Un énoncé contient de l'information prospective lorsque la société utilise ce qu'elle sait et ce qu'elle prévoit à ce jour pour faire une déclaration concernant l'avenir. Des informations prospectives figurent dans les rubriques intitulées « Aperçu du quatrième trimestre de 2024 », « Perspectives », « Situation de trésorerie », « Sources de financement », « Arrangements hors bilan », « Changements de méthode comptable » et « Risques et incertitudes ». Les énoncés contenant des informations prospectives peuvent inclure des mots tels que : fera, pourrait, devrait, croit, s'attend à, anticipe, a l'intention de, prévoit, projette, cible, perspective, occasion, risque, plan ou stratégie.

Les lecteurs sont avisés que les résultats réels pourraient s'écarter des informations prospectives contenues dans le présent rapport et qu'ils ne doivent pas se fier indûment à de telles informations prospectives. Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de l'information prospective figurant dans le présent rapport sont décrits à la rubrique « Risques et incertitudes ». Les hypothèses et facteurs importants ayant servi à établir les informations prospectives figurant dans le présent rapport comprennent le calendrier et la valeur des produits reçus de la cession des tenures forestières de la côte britanno-colombienne; les frais liés à la vente des établissements au Québec; l'incidence des tarifs douaniers sur les importations de bois d'œuvre canadien aux États-Unis; la disponibilité et le coût des billes; la concurrence; la sensibilité aux cours du change; l'environnement; la réglementation gouvernementale; la santé et la sécurité; la réconciliation avec les Autochtones; la technologie de l'information et la cybersécurité; la disponibilité de la main-d'œuvre; la disponibilité et le coût des infrastructures logistiques; les catastrophes naturelles ou d'origine humaine et les changements climatiques; la volatilité des prix; les produits tirés des fibres résiduelles; le commerce du bois d'œuvre résineux; les risques fiscaux et les hypothèses décrites sous la rubrique « Estimations comptables critiques ».

Sauf indication contraire, les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport sont fondés sur les attentes de la société en date du présent rapport. Interfor ne s'engage aucunement à mettre à jour ces informations prospectives et ces énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où la loi l'exigerait.

Aperçu du quatrième trimestre de 2024

Interfor a comptabilisé une perte nette de 49,9 millions de dollars, ou 0,97 \$ par action, au quatrième trimestre de 2024, comparativement à une perte nette de 105,7 millions de dollars, ou 2,05 \$ par action, au troisième trimestre de 2024 et à une perte nette de 169,0 millions de dollars, ou 3,29 \$ par action, au quatrième trimestre de 2023.

Le BAIIA ajusté s'est établi à 80,4 millions de dollars sur des ventes de 746,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, comparativement à un BAIIA ajusté correspondant à une perte de 22,0 millions de dollars sur des ventes de 692,7 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et à un BAIIA ajusté correspondant à une perte de 51,4 millions de dollars sur des ventes de 785,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023.

Éléments notables :

- Amélioration des prix du bois d'œuvre
 - Les prix du bois d'œuvre ont augmenté au quatrième trimestre de 2024, comme en témoigne le prix de vente moyen d'Interfor de 659 \$ par millier de pieds-planche, en hausse de 89 \$ par millier de pieds-planche par rapport au troisième trimestre de 2024. Les prix du bois d'œuvre se sont raffermis sous l'effet des réductions de la production sectorielle dictées par le marché et de l'augmentation des mises en chantier.
 - Au quatrième trimestre de 2024, la production de bois d'œuvre a totalisé 948 millions de pieds-planche, ce qui représente une augmentation de 44 millions de pieds-planche par rapport au trimestre précédent. La production du troisième trimestre de 2024 avait subi l'incidence des réductions temporaires de la production en raison de la faiblesse des conditions du marché.
- Situation financière stable
 - La dette nette à la clôture du trimestre s'établissait à 861,3 millions de dollars, ou 36,0 % du capital investi, comparativement à une dette nette de 849,9 millions de dollars, ou 36,1 % du capital investi, au troisième trimestre de 2024.
 - La situation financière de la société a bénéficié, au quatrième trimestre, de flux de trésorerie d'exploitation positifs de 74,8 millions de dollars, principalement en raison de la hausse des prix moyens du bois d'œuvre et du recouvrement de 13,9 millions de dollars en remboursements d'impôt sur le résultat.
 - Les liquidités disponibles de la société se sont améliorées de 30,2 millions de dollars d'un trimestre à l'autre pour s'établir à 383,0 millions de dollars au 31 décembre 2024.
- Opérations de monétisation visant les établissements de la côte britanno-colombienne
 - La société a vendu des tenures forestières de la côte britanno-colombienne totalisant environ 111 000 mètres cubes de possibilité annuelle de coupe (« PAC ») ainsi que des actifs et passifs connexes pour un produit de 11,6 millions de dollars et un profit de 9,0 millions de dollars.
 - Interfor détenait à des fins de cession environ 901 000 mètres cubes de PAC au 31 décembre 2024, sous réserve de l'approbation du ministère des Forêts.

- Dépenses d'investissement
 - Les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 14,5 millions de dollars, y compris des investissements discrétionnaires de 4,4 millions de dollars principalement axés sur la reconstruction pluriannuelle de la scierie de Thomaston (Géorgie).
 - Les dépenses d'investissement prévues pour 2025 sont estimées à environ 85,0 millions de dollars.
- Droits sur le bois d'œuvre résineux
 - Interfor a comptabilisé une charge au titre des droits de 3,1 millions de dollars au cours du trimestre. Cela représente la totalité du montant des droits compensateurs et des droits antidumping sur les expéditions de bois d'œuvre résineux de ses établissements au Canada vers les États-Unis selon un taux combiné de 14,40 %, déduction faite d'un profit de change de 17,0 millions de dollars découlant de la réévaluation des dépôts sur les droits libellés en dollars américains.
 - Au 31 décembre 2024, Interfor avait versé des droits cumulatifs de 593,6 millions de dollars américains, soit environ 12,12 \$ par action après impôt. À l'exception d'un montant net à recevoir de 165,0 millions de dollars américains comptabilisé au titre des paiements en trop découlant des ajustements du taux des droits et de la juste valeur des droits sur les droits acquis, Interfor a comptabilisé en charges les dépôts sur les droits.
- Vente des établissements au Québec
 - Le 16 octobre 2024, la société a annoncé avoir conclu une entente définitive visant la vente de ses scieries de Val-d'Or et de Matagami, au Québec, ainsi que de son usine de réusinage Sullivan à Val-d'Or.
 - Ce dessaisissement a été finalisé le 10 janvier 2025, pour une contrepartie nette en trésorerie de 16,3 millions de dollars. De plus, la société a prélevé 9,0 millions de dollars sur ses stocks de billes, de bois d'œuvre et autres au quatrième trimestre de 2024 avant la réalisation du dessaisissement. La société prévoit comptabiliser une perte de 28,9 millions de dollars sur la sortie au premier trimestre de 2025, celle-ci étant principalement liée au goodwill.

Perspectives

À court terme, les marchés nord-américains du bois d'œuvre devraient être volatils, alors que l'économie continue de s'adapter à l'évolution des politiques monétaires, aux pénuries de main-d'œuvre et à l'incertitude géopolitique et que la production de bois d'œuvre à l'échelle du secteur continue de s'ajuster à la demande.

La volatilité à court terme pourrait également être touchée par l'imposition potentielle d'un droit de douane sur les exportations de bois d'œuvre canadien vers les États-Unis. Dans l'ensemble, la gamme de produits diversifiée de la société au Canada et aux États-Unis positionne bien cette dernière, environ 60 % de la totalité de son bois d'œuvre étant produit et vendu aux États-Unis. En fin de compte, seulement environ 26 % du total de la production de bois d'œuvre de la société est exportée du Canada vers les États-Unis et exposée à ce droit de douane potentiel. À moyen terme, le bois d'œuvre canadien devrait demeurer une source d'approvisionnement clé pour répondre aux besoins des États-Unis, car la croissance de la capacité de production de bois d'œuvre américaine sera vraisemblablement limitée par les contraintes liées à la main-d'œuvre, les longs délais de livraison d'équipement et l'allongement des calendriers d'accélération de projets.

Interfor s'attend à ce qu'à moyen terme, les marchés du bois d'œuvre continuent de bénéficier de fondamentaux sous-jacents favorables au chapitre de l'offre et de la demande. Au chapitre de la demande, les facteurs favorables comprennent l'âge avancé du parc immobilier américain, une pénurie de logements disponibles et divers facteurs démographiques, tandis que la croissance de l'offre de bois d'œuvre devrait être limitée par l'allongement des calendriers d'achèvement et d'accélération des projets d'immobilisations, la disponibilité de la main-d'œuvre et la disponibilité limitée des fibres à l'échelle mondiale.

La stratégie d'Interfor, qui consiste à conserver un portefeuille diversifié d'établissements situés dans plusieurs régions, permet à la société de réduire les risques et de maximiser le rendement du capital sur le cycle économique. En cas de ralentissement soutenu du marché du bois d'œuvre, Interfor conserve la souplesse nécessaire pour réduire de manière considérable les dépenses d'investissement et les niveaux du fonds de roulement et pour ajuster de manière proactive sa production de bois d'œuvre en fonction de la demande.

Faits saillants financiers et liés à l'exploitation

		Trimestres clos les			Exercices clos les 31 décembre		
	Unités	31 déc. 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2024	2024	2023	2022
Faits saillants des résultats financiers ¹							
Total des ventes	million de dollars	746,5	785,9	692,7	3 023,6	3 315,7	4 584,0
Bois d'œuvre	million de dollars	619,1	628,5	542,2	2 466,8	2 661,3	3 897,4
Billes, produits résiduels et autres	million de dollars	127,4	157,4	150,5	556,8	654,4	686,6
Bénéfice (perte) d'exploitation	million de dollars	25,2	(174,2)	(172,2)	(291,2)	(252,4)	859,6
Bénéfice net (perte nette)	million de dollars	(49,9)	(169,0)	(105,7)	(304,3)	(266,8)	598,2
Bénéfice net (perte nette) par action, de base	\$/action	(0,97)	(3,29)	(2,05)	(5,91)	(5,19)	10,89
BAIIA ajusté ²	million de dollars	80,4	(51,4)	(22,0)	19,4	48,4	1 059,4
Marge du BAIIA ajusté ²	%	10,8 %	(6,5) %	(3,2) %	0,6 %	1,5 %	23,1 %
Total des actifs	million de dollars	3 078,7	3 395,7	3 042,0	3 078,7	3 395,7	3 619,0
Total de la dette	million de dollars	904,7	897,7	882,0	904,7	897,7	797,9
Dette nette ²	million de dollars	861,3	842,7	849,9	861,3	842,7	720,3
Ratio de la dette nette sur le capital investi ²	%	36,0 %	32,8 %	36,1 %	36,0 %	32,8 %	26,2 %
Rendement annualisé sur le capital utilisé ²	%	(2,2) %	(28,1) %	(18,8) %	(10,4) %	(9,7) %	29,6 %
Faits saillants des résultats d'exploitation							
Production de bois d'œuvre	million de pieds-planche	948	1 102	904	3 956	4 152	3 792
Sud des États-Unis	million de pieds-planche	425	485	443	1 824	1 897	1 792
Nord-ouest des États-Unis	million de pieds-planche	112	157	80	457	626	631
Est du Canada	million de pieds-planche	235	275	216	1 015	1 020	718
Colombie-Britannique	million de pieds-planche	176	185	165	660	609	651
Ventes de bois d'œuvre	million de pieds-planche	940	1 046	951	4 046	4 174	3 928
Bois d'œuvre – prix de vente moyen ³	\$/millier de pieds-planche	659	601	570	610	638	992
Statistiques clés							
Prix de référence du bois d'œuvre ⁴							
Composite pin des marais	\$ US/millier de pieds-planche	372	373	338	362	423	704
Bois de colombage en pruche séché au séchoir de 2 po x 4 po x 9 pi	\$ US/millier de pieds-planche	424	423	359	416	444	818
Composite épinette-pin-sapin de l'Est	\$ US/millier de pieds-planche	518	461	454	483	480	836
Composite épinette-pin-sapin de l'Ouest	\$ US/millier de pieds-planche	460	374	380	410	389	742
Cours du change \$ US/\$ CA ⁵							
Cours moyen	1 \$ US en \$ CA	1,3982	1,3624	1,3641	1,3698	1,3497	1,3013
Cours de clôture	1 \$ US en \$ CA	1,4389	1,3226	1,3499	1,4389	1,3226	1,3544

Notes :

- 1 Les informations financières des périodes intermédiaires fournies dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément aux IFRS, mais n'ont pas été auditées.
- 2 Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour obtenir des définitions et des rapprochements de ces mesures avec les chiffres présentés dans les états financiers consolidés de la société.
- 3 Montant brut des ventes, y compris les droits et le fret.
- 4 Fondé sur les prix de référence du bois d'œuvre de longueurs aléatoires.
- 5 Fondé sur les cours de change de la Banque du Canada.

Résumé de la performance financière du quatrième trimestre de 2024

Ventes

Interfor a comptabilisé des ventes totales de 746,5 millions de dollars, en baisse de 5,0 % par rapport à 785,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en raison de la vente de 940 millions de pieds-planche de bois d'œuvre à un prix moyen de 659 \$ par millier de pieds-planche. Le prix de vente moyen a augmenté de 58 \$ par millier de pieds-planche, ou 9,7 %, et le volume des ventes de bois d'œuvre a diminué de 106 millions de pieds-planche, ou 10,1 %, par rapport au trimestre correspondant de 2023.

L'augmentation du prix de vente moyen du bois d'œuvre reflète la hausse des prix de référence du composite épinette-pin-sapin de l'Est et du composite épinette-pin-sapin de l'Ouest au quatrième trimestre de 2024 par rapport au quatrième trimestre de 2023, alors que les prix de référence du composite pin des marais et du bois de colombage en pruche séché au séchoir de 2 po x 4 po x 9 pi étaient comparables pour ces mêmes périodes. L'augmentation est également attribuable à la hausse des prix du bois d'œuvre réalisés en dollars canadiens par suite de la dépréciation de 2,6 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au quatrième trimestre de 2024 par rapport au quatrième trimestre de 2023.

Les ventes générées par les billes, les produits résiduels et autres ont diminué de 30,0 millions de dollars, ou 19,1 %, au quatrième trimestre de 2024 par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison surtout d'une diminution du prix de vente moyen des billes, d'une diminution du volume de billes vendues découlant essentiellement de la réduction des activités d'exploitation forestière des établissements de la côte britanno-colombienne et d'une diminution du volume de copeaux produits et vendus.

Exploitation

Les coûts de production ont diminué de 156,4 millions de dollars, ou 19,4 %, par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison surtout d'une diminution de 10,1 % du volume des ventes de bois d'œuvre, de la diminution des activités d'exploitation forestière des établissements de la côte britanno-colombienne, de la baisse des droits de coupe en Colombie-Britannique et d'une diminution nette de 29,6 millions de dollars de la provision au titre de la valeur nette de réalisation des stocks de billes et de bois d'œuvre comptabilisée au quatrième trimestre de 2024 par rapport au quatrième trimestre de 2023. La diminution est partiellement compensée par un dollar canadien plus faible en moyenne.

La production de 948 millions de pieds-planche de bois d'œuvre au quatrième trimestre de 2024 était inférieure de 154 millions de pieds-planche à celle du quatrième trimestre de 2023. La diminution est principalement attribuable à la réduction pour une durée indéterminée de la production de la scierie de Philomath (Orégon) au premier trimestre de 2024, à la réduction pour une durée indéterminée de la production des scieries de Meldrim (Géorgie) et de Summerville (Caroline du Sud) au troisième trimestre de 2024 ainsi qu'à l'arrêt progressif des activités des scieries de Matagami et de Val-d'Or (Québec) au quatrième trimestre de 2024 en prévision de la vente des établissements au Québec au premier trimestre de 2025.

Interfor a comptabilisé en charges la totalité du montant des dépôts sur les droits compensateurs et les droits antidumping perçus à l'égard de ses expéditions de bois d'œuvre résineux canadien vers les États-Unis. La charge au titre des droits s'est établie à 3,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 14,9 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison principalement de l'écart de conversion découlant de la réévaluation des dépôts à long terme sur les droits à recevoir et à payer du fait de l'affaiblissement du dollar canadien.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est établi à 41,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 7,2 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison principalement de la réduction pour une durée indéterminée de la production des scieries de Philomath (Orégon), de Meldrim (Géorgie) et de Summerville (Caroline du Sud) ainsi que de l'arrêt progressif des activités des établissements au Québec au quatrième trimestre de 2024, ces derniers ayant été vendus au premier trimestre de 2025. L'épuisement et l'amortissement des terrains forestiers, des chemins et autres ont totalisé 9,2 millions de dollars, en baisse de 2,2 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison surtout de la diminution de l'exploitation forestière traditionnelle sur la côte de la Colombie-Britannique par suite de l'arrêt progressif des activités des établissements de la côte britanno-colombienne.

Siège social et autres

Les frais de vente et charges administratives, qui ont totalisé 13,9 millions de dollars, sont comparables au montant comptabilisé à ce titre au quatrième trimestre de 2023.

La rémunération incitative à long terme correspond à un recouvrement de 0,4 million de dollars au quatrième trimestre de 2024, comparativement à une charge de 4,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en raison principalement de l'incidence d'une baisse de 15,1 % du prix des actions ordinaires d'Interfor utilisées aux fins de l'évaluation des attributions fondées sur des actions au quatrième trimestre de 2024 comparativement à une hausse de 21,2 % au quatrième trimestre de 2023.

Les réductions de la valeur d'actifs et les coûts de restructuration du quatrième trimestre de 2024, qui ont atteint 4,7 millions de dollars, se rapportent principalement aux indemnités de départ et à la dépréciation d'actifs découlant de l'arrêt progressif des activités des établissements de la côte britanno-colombienne. Les réductions de la valeur d'actifs et les coûts de restructuration du quatrième trimestre de 2023 avaient totalisé 57,9 millions de dollars et se rapportaient principalement à la dépréciation d'actifs de la scierie de Philomath (Orégon).

Les charges financières ont augmenté, passant de 10,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 à 11,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en raison surtout de la charge d'intérêts sur des emprunts plus élevés.

Dans la catégorie « Autres », la perte de change de 42,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024 et le profit de 15,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 découlent principalement de la réévaluation, en fin de trimestre, du financement intragroupe libellé en dollars américains et de la trésorerie en dollars américains détenue par les établissements au Canada. La perte de change de 44,4 millions de dollars comptabilisée au titre du financement intragroupe pour le trimestre considéré n'ayant pas encore été réalisée, un profit compensatoire a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'incidence nette sur les capitaux propres est donc nulle.

Les autres produits, de 1,5 million de dollars au quatrième trimestre de 2024, se rapportent principalement au profit sur la vente des tenures forestières des établissements de la côte britanno-colombienne, contrebalancé en partie par la variation de la juste valeur de la participation minoritaire dans les investissements en titres de capitaux propres. Les autres charges, de 65,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, se rapportaient principalement à une provision pour règlement au titre des établissements de la côte britanno-colombienne, contrebalancée en partie par le profit sur la vente des tenures forestières de ces derniers.

Impôt sur le résultat

Au quatrième trimestre de 2024, la société a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 22,9 millions de dollars, à savoir une charge d'impôt exigible de 13,0 millions de dollars et une charge d'impôt différé de 9,9 millions de dollars. La société a comptabilisé une charge d'impôt sur une perte avant impôt selon un taux d'impôt effectif de 85 % au quatrième trimestre de 2024 en raison de l'incidence fiscale de l'appréciation du dollar américain sur le financement intragroupe à court terme libellé en dollars américains. Au quatrième trimestre de 2023, la société avait comptabilisé un recouvrement d'impôt sur le résultat de 66,4 millions de dollars selon un taux d'impôt effectif de 28 %, à savoir un recouvrement d'impôt exigible de 39,5 millions de dollars et un recouvrement d'impôt différé de 26,9 millions de dollars.

Résultat net

La société a comptabilisé une perte nette de 49,9 millions de dollars, ou 0,97 \$ par action, comparativement à une perte nette de 169,0 millions de dollars, ou 3,29 \$ par action, au quatrième trimestre de 2023. La marge d'exploitation et la perte nette ont subi l'incidence de la hausse des prix moyens du bois d'œuvre, de la baisse des coûts d'exploitation, des provisions non récurrentes constituées au quatrième trimestre de 2023 et d'une diminution des réductions de la valeur d'actifs et coûts de restructuration, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des volumes des ventes et une perte de change latente.

Résumé de la performance financière de l'exercice 2024

Ventes

Interfor a comptabilisé des ventes totales de 3,0 milliards de dollars, en baisse de 8,8 % par rapport à 3,3 milliards de dollars en 2023, en raison de la vente de 4,0 milliards de pieds-planche de bois d'œuvre à un prix moyen de 610 \$ par millier de pieds-planche. Le prix de vente moyen a diminué de 28 \$ par millier de pieds-planche, ou 4,4 %, et le volume des ventes de bois d'œuvre a diminué de 128 millions de pieds-planche, ou 3,1 %, par rapport à l'exercice 2023.

La diminution du prix de vente moyen du bois d'œuvre reflète la baisse des prix de référence du composite pin des marais et du bois de colombage en pruche séché au séchoir de 2 po x 4 po x 9 pi, ce qui a été contrebalancé en partie par une augmentation du prix de référence du composite épinette-pin-sapin de l'Ouest en 2024 par rapport à 2023. Le prix de référence du composite épinette-pin-sapin de l'Est est demeuré stable d'une année à l'autre.

Les ventes générées par les billes, les produits résiduels et autres ont diminué de 97,6 millions de dollars, ou 14,9 %, par rapport à 2023, en raison surtout d'une diminution du prix de vente moyen des billes, d'une diminution du volume de billes vendues découlant essentiellement de la réduction des activités d'exploitation forestière des établissements de la côte britanno-colombienne et d'une diminution du volume de copeaux produits et vendus.

Exploitation

Les coûts de production ont diminué de 247,5 millions de dollars, ou 7,8 %, par rapport à 2023, en raison surtout d'une diminution de 3,1 % du volume des ventes de bois d'œuvre, de la diminution des activités d'exploitation forestière des établissements de la côte britanno-colombienne et de la baisse des droits de coupe en Colombie-Britannique et au Québec. La diminution est partiellement compensée par un dollar canadien plus faible en moyenne.

La production de 4,0 milliards de pieds-planche de bois d'œuvre en 2024 était inférieure de 196 millions de pieds-planche à celle de 2023. La diminution est principalement attribuable à la réduction pour une durée indéterminée de la production de la scierie de Philomath (Orégon) au

premier trimestre de 2024 et à la réduction pour une durée indéterminée de la production des scieries de Meldrim (Géorgie) et de Summerville (Caroline du Sud) au troisième trimestre de 2024. La diminution a été contrebalancée en partie par la fermeture temporaire d'une scierie britanno-colombienne en raison des incendies de forêt au troisième trimestre de 2023.

Interfor a comptabilisé en charges la totalité du montant des dépôts sur les droits compensateurs et les droits antidumping perçus à l'égard de ses expéditions de bois d'œuvre résineux canadien vers les États-Unis. La charge au titre des droits s'est établie à 31,6 millions de dollars en 2024, en baisse de 15,0 millions de dollars par rapport à 2023, en raison principalement de l'écart de conversion découlant de la réévaluation des dépôts à long terme sur les droits à recevoir et à payer du fait de l'affaiblissement du dollar canadien. La diminution a été contrebalancée en partie par un recouvrement de 3,4 millions de dollars découlant de la finalisation des taux des droits compensateurs et des droits antidumping par le département du Commerce des États-Unis dans le cadre du cinquième examen administratif en 2024, comparativement à un recouvrement de 6,3 millions de dollars découlant de la finalisation de ces taux dans le cadre du quatrième examen administratif en 2023 et de l'augmentation des taux des dépôts en trésorerie par rapport à 2023.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est établi à 177,5 millions de dollars, en baisse de 5,3 % par rapport à 2023, en raison principalement de la réduction pour une durée indéterminée de la production des scieries de Philomath (Orégon), de Meldrim (Géorgie) et de Summerville (Caroline du Sud) en 2024 ainsi que de l'arrêt progressif des activités des établissements au Québec au quatrième trimestre de 2024, ces derniers ayant été vendus au premier trimestre de 2025. L'épuisement et l'amortissement des terrains forestiers, des chemins et autres ont totalisé 41,8 millions de dollars, en hausse de 0,7 million de dollars par rapport à 2023, en raison surtout des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, principalement dans les régions du sud et de l'est des États-Unis, ces actifs ayant remplacé des actifs en fin de vie. L'augmentation a été contrebalancée en partie par la diminution de l'exploitation forestière traditionnelle sur la côte de la Colombie-Britannique.

Siège social et autres

Les frais de vente et charges administratives ont totalisé 61,2 millions de dollars, en baisse de 4,6 millions de dollars par rapport à 2023, ce qui s'explique principalement par la réduction des activités générales du siège social.

La rémunération incitative à long terme correspond à un recouvrement de 1,8 million de dollars en 2024, comparativement à une charge de 8,7 millions de dollars en 2023, en raison principalement de l'incidence d'une baisse de 31,2 % du prix des actions ordinaires d'Interfor utilisées aux fins de l'évaluation des attributions fondées sur des actions en 2024 comparativement à une hausse de 16,7 % en 2023.

En 2024, les réductions de la valeur d'actifs et les coûts de restructuration ont atteint 93,1 millions de dollars, principalement du fait d'une dépréciation d'actifs des établissements au Québec, d'une dépréciation d'actifs d'un établissement du sud des États-Unis en raison de la réduction pour une durée indéterminée de sa production et d'une dépréciation d'actifs en raison de l'arrêt progressif des activités des établissements de la côte britanno-colombienne ainsi que des indemnités de départ. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la reprise d'une charge de dépréciation comptabilisée initialement en 2023 relativement à la scierie de Philomath (Orégon). Les réductions de la valeur d'actifs et les coûts de restructuration en 2023 avaient totalisé 59,6 millions de dollars et se rapportaient principalement à la dépréciation d'actifs de la scierie de Philomath (Orégon).

Les charges financières ont diminué, passant de 45,0 millions de dollars en 2023 à 44,6 millions de dollars en raison surtout de la hausse des produits d'intérêts nets courus sur les droits à long terme à recevoir et à payer, ce qui a été contrebalancé en partie par la charge d'intérêts sur des emprunts plus élevés.

Dans la catégorie « Autres », la perte de change de 56,3 millions de dollars en 2024 et le profit de 14,7 millions de dollars en 2023 découlent principalement de la réévaluation, en fin de période, du financement intragroupe libellé en dollars américains et de la trésorerie en dollars américains détenue par les établissements au Canada. La perte de change de 59,1 millions de dollars comptabilisée au titre du financement intragroupe pour 2024 n'ayant pas encore été réalisée, un profit compensatoire a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'incidence nette sur les capitaux propres est donc nulle.

Les autres produits, de 35,9 millions de dollars en 2024, se rapportent principalement au profit sur la vente des tenures forestières des établissements de la côte britanno-colombienne, contrebalancé en partie par la perte sur la sortie du bien immobilier et des actifs de l'ancienne scierie située à Philomath (Orégon) et par la variation de la juste valeur de la participation minoritaire dans GreenFirst Forest Products Inc. (« GreenFirst »). Les autres charges, de 75,2 millions de dollars en 2023, se rapportaient principalement à la provision pour règlement au titre des établissements de la côte britanno-colombienne et à la variation de la juste valeur de la participation minoritaire dans GreenFirst, facteurs contrebalancés en partie par un profit sur la vente des tenures forestières des établissements de la côte britanno-colombienne et le produit d'assurance reçu aux termes d'une réclamation pour interruption des activités.

Impôt sur le résultat

En 2024, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt sur le résultat de 51,9 millions de dollars selon un taux d'impôt effectif de 14,6 %, à savoir une charge d'impôt exigible de 12,0 millions de dollars et un recouvrement d'impôt différé de 63,9 millions de dollars. Le taux d'impôt effectif est inférieur au taux d'impôt prévu par la loi en raison surtout de l'incidence fiscale de l'appréciation du dollar américain sur le financement intragroupe à court terme libellé en dollars américains. En 2023, la société avait comptabilisé un recouvrement d'impôt sur le résultat de 91,1 millions de dollars selon un taux d'impôt effectif de 25 %, à savoir un recouvrement d'impôt exigible de 63,5 millions de dollars et un recouvrement d'impôt différé de 27,6 millions de dollars.

Résultat net

La société a comptabilisé une perte nette de 304,3 millions de dollars, ou 5,91 \$ par action, comparativement à une perte nette de 266,8 millions de dollars, ou 5,19 \$ par action, en 2023. La marge d'exploitation et la perte nette ont subi l'incidence de la baisse des prix moyens du bois d'œuvre, de la baisse des volumes des ventes, des réductions de la valeur d'actifs et des coûts de restructuration ainsi que d'une perte de change latente sur le financement intragroupe, facteurs contrebalancés en partie par une baisse des coûts d'exploitation et des profits sur la vente des tenures forestières des établissements de la côte britanno-colombienne.

Sommaire des résultats trimestriels

		2024				2023			
	Unités	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Performance financière ¹									
Total des ventes	million de dollars	746,5	692,7	771,2	813,2	785,9	828,1	871,8	829,9
Bois d'œuvre	million de dollars	619,1	542,2	634,8	670,7	628,5	667,1	723,2	642,5
Billes, produits résiduels et autres	million de dollars	127,4	150,5	136,4	142,5	157,4	161,0	148,6	187,4
Bénéfice (perte) d'exploitation	million de dollars	25,2	(172,2)	(63,3)	(80,9)	(174,2)	(21,1)	(20,8)	(36,3)
Perte nette	million de dollars	(49,9)	(105,7)	(75,8)	(72,9)	(169,0)	(42,4)	(14,1)	(41,3)
Perte nette par action, de base	\$/action	(0,97)	(2,05)	(1,47)	(1,42)	(3,29)	(0,82)	(0,27)	(0,80)
BAIIA ajusté ²	million de dollars	80,4	(22,0)	(16,7)	(22,3)	(51,4)	31,9	41,9	26,1
Marge du BAIIA ajusté ²	%	10,8 %	(3,2) %	(2,2) %	(2,7) %	(6,5) %	3,9 %	4,8 %	3,1 %
Rendement annualisé sur le capital utilisé ²	%	(2,2) %	(18,8) %	(11,1) %	(9,2) %	(28,1) %	(4,5) %	(1,1) %	(5,0) %
Nombre d'actions en circulation à la clôture de la période	million	51,5	51,4	51,4	51,4	51,4	51,4	51,4	51,4
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	million	51,5	51,4	51,4	51,4	51,4	51,4	51,4	51,4
Performance d'exploitation									
Production de bois d'œuvre	million de pieds-planche	948	904	1 034	1 069	1 102	997	1 023	1 031
Sud des États-Unis	million de pieds-planche	425	443	476	480	485	470	468	473
Nord-ouest des États-Unis	million de pieds-planche	112	80	124	141	157	162	165	142
Est du Canada	million de pieds-planche	235	216	276	288	275	247	249	250
Colombie-Britannique	million de pieds-planche	176	165	158	160	185	118	141	166
Ventes de bois d'œuvre	million de pieds-planche	940	951	1 055	1 100	1 046	1 008	1 116	1 004
Bois d'œuvre – prix de vente moyen ³	\$/millier de pieds-planche	659	570	602	610	601	661	649	639
Statistiques clés									
Prix de référence du bois d'œuvre ⁴									
Composite pin des marais	\$ US/millier de pieds-planche	372	338	356	383	373	429	446	442
Bois de colombage en pruche séché au séchoir de 2 po x 4 po x 9 pi	\$ US/millier de pieds-planche	424	359	424	455	423	474	452	428
Composite épinette-pin-sapin de l'Est	\$ US/millier de pieds-planche	518	454	469	489	461	510	474	474
Composite épinette-pin-sapin de l'Ouest	\$ US/millier de pieds-planche	460	380	385	416	374	412	372	399
Taux de change \$ US/\$ CA ⁵									
Cours moyen	1 \$ US en \$ CA	1,3982	1,3641	1,3683	1,3486	1,3624	1,3414	1,3428	1,3525
Cours de clôture	1 \$ US en \$ CA	1,4389	1,3499	1,3687	1,3550	1,3226	1,3520	1,3240	1,3533

Notes :

- 1 Les informations financières des périodes intermédiaires fournies dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément aux IFRS, mais n'ont pas été auditées.
- 2 Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour obtenir des définitions et des rapprochements de ces mesures avec les chiffres présentés dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la société.
- 3 Montant brut des ventes, y compris les droits et le fret.
- 4 Fondé sur les prix de référence du bois d'œuvre de longueurs aléatoires.
- 5 Fondé sur les cours de change de la Banque du Canada.

Les tendances financières trimestrielles de la société sont particulièrement touchées par la volatilité des prix du marché du bois d'œuvre, le caractère saisonnier de la demande de bois d'œuvre, les perturbations en matière de disponibilité du transport de marchandises, la variabilité du coût des billes, les fluctuations des cours du change entre le dollar américain et le dollar canadien, les réductions temporaires de production, les acquisitions de scieries, les sorties et cessions et les fermetures.

La production et la vente de bois d'œuvre ont diminué en raison des réductions temporaires de production liées au marché annoncées en janvier 2023, en février 2024, en avril 2024 et en août 2024 ainsi que de la réduction temporaire de la production d'une scierie britanno-colombienne en raison des incendies de forêt au troisième trimestre de 2023. La production et la vente de bois d'œuvre ont également diminué en raison de la réduction pour une durée indéterminée de la production d'une scierie dans le nord-ouest des États-Unis au premier trimestre de 2024 puis de sa vente subséquente au deuxième trimestre de 2024, de la réduction pour une durée indéterminée de la production de deux scieries du sud des États-Unis au troisième trimestre de 2024 et de l'arrêt progressif des activités des établissements au Québec au quatrième trimestre de 2024 avant leur vente. Les dépréciations d'actifs liées aux établissements dans le nord-ouest des États-Unis ont eu une incidence sur le résultat au quatrième trimestre de 2023 et au deuxième trimestre de 2024, les dépréciations d'actifs liées aux établissements du sud des États-Unis et aux établissements au Québec ont eu une incidence sur le résultat au troisième trimestre de 2024 et la provision pour règlement au titre des établissements de la côte britanno-colombienne a eu une incidence sur le résultat au quatrième trimestre de 2023.

La volatilité du dollar canadien par rapport au dollar américain a également eu une incidence sur les résultats. Un dollar canadien plus faible augmente les réalisations de ventes de bois d'œuvre des établissements au Canada, toutes choses par ailleurs égales, et augmente le résultat net des établissements aux États-Unis après leur conversion en dollars canadiens. Un dollar canadien plus fort a l'effet inverse.

Liquidités

Bilan

La dette nette d'Interfor au 31 décembre 2024 s'établissait à 861,3 millions de dollars, ou 36,0 % du capital investi, ce qui représente une augmentation de 18,6 millions de dollars par rapport au niveau de la dette nette au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, la société disposait d'un fonds de roulement net de 174,5 millions de dollars et de liquidités disponibles de 383,0 millions de dollars, d'après la capacité d'emprunt disponible aux termes de sa ligne de crédit à terme renouvelable de 600,0 millions de dollars (la « ligne de crédit »).

La ligne de crédit et les billets garantis de premier rang sont assujettis à des clauses restrictives de nature financière, y compris un ratio maximal de la dette nette sur le total de la structure du capital de 50,0 % et un ratio minimal de couverture des intérêts par le BAIIA de deux fois qui entre en vigueur si le ratio de la dette nette sur le total de la structure du capital excède 42,5 %. Au 31 décembre 2024, Interfor se conformait entièrement à toutes les clauses restrictives prévues aux termes de sa ligne de crédit et de ses billets garantis de premier rang.

Compte tenu des circonstances connues à ce jour, la direction croit qu'Interfor dispose d'un fonds de roulement et de liquidités suffisants pour financer ses activités d'exploitation et ses besoins en capital dans un avenir prévisible.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2024	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Dettes nettes					
Dettes nettes à l'ouverture de la période	849,9 \$	777,7 \$	876,9 \$	842,7 \$	720,3 \$
Entrée de billets garantis de premier rang	-	-	-	45,3	-
Remboursement de billets garantis de premier rang	-	-	-	(45,3)	(7,1)
Prélèvement (remboursement) net sur la ligne de crédit à terme	(35,1)	39,9	(75,2)	(69,9)	128,2
Diminution (augmentation) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8,7)	43,9	60,5	15,1	20,3
Incidence de la conversion des devises sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la dette libellés en dollars américains	55,2	(18,8)	(12,3)	73,4	(19,0)
Dettes nettes à la clôture de la période	861,3 \$	842,7 \$	849,9 \$	861,3 \$	842,7 \$

Le 26 mars 2024, la société a émis pour 33,3 millions de dollars américains de billets garantis de premier rang de série I portant intérêt au taux de 6,37 % dont le remboursement de principal sera dû à l'échéance finale, à savoir le 26 mars 2030. Le produit a été affecté au règlement d'un montant en principal de 33,3 millions de dollars américains aux termes des billets garantis de premier rang de série C existants de la société et échéant le 26 mars 2024.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

En 2024, la société a généré des flux de trésorerie d'exploitation de 54,2 millions de dollars avant les variations du fonds de roulement, ce qui représente une diminution de 88,5 millions de dollars par rapport à 2023. En 2024, des entrées nettes de trésorerie liées à l'exploitation de 144,3 millions de dollars après les variations du fonds de roulement ont été comptabilisées. De ce montant, une tranche de 90,1 millions de dollars a été générée par le fonds de roulement d'exploitation.

L'amélioration de l'encaissement des créances clients a contribué aux entrées de trésorerie de 80,8 millions de dollars au titre des créances, et les efforts ciblés visant à réduire les stocks de billes et de bois d'œuvre ont contribué aux entrées de trésorerie de 61,2 millions de dollars au titre des stocks. Le calendrier des paiements a contribué aux sorties de trésorerie au titre des dettes fournisseurs et des provisions de 57,9 millions de dollars.

En 2023, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation s'étaient chiffrées à 119,8 millions de dollars. De ce montant, une tranche de 22,9 millions de dollars avait été investie dans le fonds de roulement d'exploitation.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

En 2024, les activités d'investissement ont totalisé 9,9 millions de dollars, à savoir 67,2 millions de dollars au titre des entrées d'immobilisations corporelles et 6,9 millions de dollars au titre de l'aménagement de chemins et de ponts, sommes contrebalancées en partie par le produit net de 35,1 millions de dollars tiré de la vente des tenures forestières des établissements de la côte britanno-colombienne, par le produit de 26,6 millions de dollars tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et autres et par un montant de 2,5 millions de dollars au titre des dépôts et autres actifs.

Les améliorations discrétionnaires des usines, qui se sont chiffrées à 33,4 millions de dollars en 2024, ont été principalement consacrées à la reconstruction pluriannuelle de la scierie de Thomaston (Géorgie).

Les investissements dans l'entretien des usines ont totalisé 33,8 millions de dollars en 2024.

En 2023, les activités d'investissement avaient totalisé 189,8 millions de dollars, à savoir 186,1 millions de dollars au titre des entrées d'immobilisations corporelles et 13,3 millions de dollars au titre de l'aménagement de chemins et de ponts, sommes contrebalancées en partie par le produit de 5,3 millions de dollars tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et autres et par un montant de 3,3 millions de dollars au titre des dépôts et autres actifs.

En 2023, les améliorations discrétionnaires des usines et les investissements dans l'entretien des usines ont totalisé 122,7 millions de dollars et 63,4 millions de dollars, respectivement, la majeure partie de ces sommes ayant été investies dans la reconstruction pluriannuelle de la scierie de Thomaston (Géorgie) et dans la modernisation de plusieurs autres installations dans le sud des États-Unis.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

En 2024, les sorties nettes de trésorerie de 149,5 millions de dollars ont été attribuables à un remboursement net de 69,9 millions de dollars sur la ligne de crédit, à des versements d'intérêts de 56,9 millions de dollars, à un remboursement de 33,3 millions de dollars américains sur les billets garantis de premier rang et à des paiements au titre des obligations locatives de 22,8 millions de dollars, ce qui a été en partie contrebalancé par l'émission de 33,3 millions de dollars américains de billets garantis de premier rang.

En 2023, les entrées nettes de trésorerie de 49,7 millions de dollars étaient attribuables à un prélèvement net de 128,2 millions de dollars sur la ligne de crédit à terme, ce qui a été contrebalancé en partie par des versements d'intérêts de 52,9 millions de dollars, des paiements au titre des obligations locatives de 18,4 millions de dollars et un remboursement de 7,1 millions de dollars sur les billets garantis de premier rang.

Sommaire des obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements en trésorerie estimés exigibles au titre des obligations contractuelles et juridiques au 31 décembre 2024, y compris la dette et les versements d'intérêts ainsi que les principaux engagements en capital.

(en millions de dollars)	Total	Échéanciers des paiements exigibles			
		D'ici 1 an	Dans 2 à 3 ans	Dans 4 à 5 ans	Dans plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et provisions	160,3 \$	160,3 \$	- \$	- \$	- \$
Impôts sur le résultat à payer	12,9	12,9	-	-	-
Passif lié au reboisement	47,9	16,5	13,4	6,1	11,9
Obligations locatives	70,1	29,7	28,5	8,6	3,3
Dette à long terme	1 157,1	98,5	379,3	233,5	445,8
Provisions et autres passifs	71,0	42,0	2,4	2,3	24,3
Engagements en matière de dépenses d'exploitation et d'investissement	176,3	136,8	39,4	0,1	-
Total des obligations	1 695,6 \$	496,7 \$	463,0 \$	250,6 \$	485,3 \$

Sources de financement

Le tableau qui suit présente un sommaire des facilités de crédit d'Interfor et des montants disponibles aux termes de celles-ci au 31 décembre 2024.

(en millions de dollars)	Ligne de crédit à terme renouvelable	Billets garantis de premier rang	Total
Montant disponible aux termes de la ligne de crédit et emprunts maximums disponibles	600,0 \$	696,1 \$	1 296,1 \$
Déduire :			
Prélèvements	208,6	696,1	904,7
Lettres de crédit en cours comprises dans l'utilisation de la ligne de crédit	51,8	-	51,8
Tranche inutilisée de la facilité	339,6 \$	- \$	339,6
Ajouter :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie			43,4
Liquidités disponibles au 31 décembre 2024			383,0 \$

La ligne de crédit d'Interfor vient à échéance en décembre 2026 et ses billets garantis de premier rang viennent à échéance à différentes dates entre 2025 et 2033.

Au 31 décembre 2024, la société avait des engagements en matière de dépenses d'investissement totalisant 30,6 millions de dollars pour ses projets de maintenance et d'investissement discrétionnaire.

Transactions avec des parties liées

À l'exception des transactions avec des principaux dirigeants et des administrateurs effectuées dans le cours normal de ses activités, la société n'a conclu aucune autre transaction entre parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Arrangements hors bilan

La société détient des arrangements hors bilan, notamment des lettres de crédit et des cautionnements et garanties de bonne exécution, principalement aux fins des achats de terrains forestiers et des dépôts sur les droits antidumping et les droits compensateurs. Au 31 décembre 2024, ces instruments totalisaient 120,8 millions de dollars (123,1 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Les arrangements hors bilan n'ont pas eu, et ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir, une incidence significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie actuels ou futurs de la société.

Instruments financiers et autres instruments

À l'occasion, la société peut acheter des titres négociables liquides de haute qualité dont les échéances varient et sont d'au plus douze mois afin d'obtenir un rendement plus élevé sur ses liquidités excédentaires. La société n'a acheté ni détenu aucun titre négociable en 2024 et en 2023.

En outre, la société pourrait avoir recours à des instruments financiers, comme des swaps de taux d'intérêt ainsi que des contrats de change à terme et des contrats d'options sur devises, pour gérer son exposition aux variations des taux d'intérêt et des cours du change. La société pourrait également, à l'occasion, négocier des contrats à terme standardisés sur le bois d'œuvre afin de gérer le risque de prix. La société a pour politique de ne pas utiliser de dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

La société n'a conclu aucun contrat de change, contrat dérivé sur taux d'intérêt ou contrat à terme standardisé sur le bois d'œuvre en 2024 et en 2023.

Emprunts

Au 31 décembre 2024, l'encours de la ligne de crédit d'Interfor s'élevait à 145,0 millions de dollars américains et l'encours de sa dette à taux fixe aux termes des billets garantis de premier rang, à 483,8 millions de dollars américains.

Les prélèvements sur la ligne de crédit à terme de la société portent intérêt au taux préférentiel bancaire majoré d'une marge ou, au gré de la société, aux taux applicables aux emprunts consentis selon le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian overnight repo rate average*, ou « CORRA ») ou le taux de financement à un jour garanti (*Secured Overnight Financing Rate*, ou « SOFR ») majorés d'une marge, et sont tributaires dans tous les cas d'un ratio financier de la dette nette sur le total de la structure du capital.

Les billets garantis de premier rang de la société sont assortis d'un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 5,5 %.

À la lumière des emprunts moyens de la société aux termes de la ligne de crédit, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt entraînerait une augmentation d'environ 2,0 millions de dollars de la perte nette.

Monnaie étrangère

La monnaie fonctionnelle de certaines filiales de la société est le dollar américain. Les profits et pertes latents découlant de la conversion des investissements nets en devise dans les établissements à l'étranger, ainsi que tout profit ou perte découlant de la couverture de telles positions, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et inscrits en tant que réserve au titre des écarts de conversion dans les capitaux propres. Les écarts de conversion résidant dans la réserve au titre des écarts de conversion seront portés au résultat net au moment de la réduction de l'investissement net dans des établissements à l'étranger par la vente, la diminution ou la liquidation substantielle d'un investissement.

Au 31 décembre 2024, la société avait désigné le montant de 145,0 millions de dollars américains prélevé sur sa ligne de crédit et le montant de 483,8 millions de dollars américains prélevé aux termes de ses billets garantis de premier rang comme couverture de l'investissement net dans ses établissements aux États-Unis.

En 2024, la société a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global un profit de change latent après impôt de 101,4 millions de dollars découlant de la conversion des comptes de ses établissements aux États-Unis dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, après déduction du montant des réévaluations de la dette désignée comme couverture de l'investissement net dans les établissements aux États-Unis (perte de 30,4 millions de dollars en 2023).

Actions en circulation

Au 13 février 2025, Interfor avait 51 453 736 actions ordinaires émises et en circulation. Ces actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « IFP ».

Au 13 février 2025, il y avait 484 201 options sur actions en circulation, et leurs prix d'exercice variaient de 9,78 \$ à 37,68 \$ par action ordinaire.

Le 8 novembre 2023, la société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »), et ce, pour la période allant du 13 novembre 2023 au 12 novembre 2024 et pour le rachat d'au plus 5 100 812 actions ordinaires. Aucune action ordinaire n'a été rachetée aux termes de cette offre publique de rachat en 2023 et en 2024.

Le 3 novembre 2022, la société avait annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat, et ce, pour la période allant du 11 novembre 2022 au 10 novembre 2023 et pour le rachat d'au plus 5 105 002 actions ordinaires. Aucune action ordinaire n'avait été rachetée aux termes de cette offre publique de rachat en 2022 et en 2023.

Contrôles et procédures

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, a évalué la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la société. L'évaluation a permis au chef de la direction et au chef des finances de conclure que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société étaient efficaces au 31 décembre 2024.

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, a évalué la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») de la société selon les critères établis dans le cadre du COSO (2013). L'évaluation a permis au chef de la direction et au chef des finances de conclure que les CIIF de la société étaient efficaces au 31 décembre 2024.

Le chef de la direction et le chef des finances assument la responsabilité de la conception des CIIF et confirment qu'aucun changement qui ait eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur les CIIF de la société n'a été apporté à ces contrôles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Estimations comptables critiques

Les états financiers de la société comprennent des estimations comptables critiques formulées par la direction, comme il est décrit ci-après. L'utilisation d'autres hypothèses pourrait avoir des conséquences significatives sur la situation et la performance financières de la société.

Regroupements d'entreprises. Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs nets identifiables acquis sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La détermination de la juste valeur est estimée en fonction de l'information disponible à la date d'acquisition et exige que la direction pose des hypothèses et fasse des estimations au sujet d'événements futurs. Les hypothèses et les estimations relatives à la détermination de la juste valeur des immobilisations corporelles acquises et des stocks de bois d'œuvre acquis sont celles qui nécessitent généralement la plus grande part de jugement.

En ce qui a trait aux immobilisations corporelles acquises, cela comprend notamment la production de nouvelles estimations des coûts de remplacement et la formulation d'hypothèses relatives à la détérioration physique et, en ce qui a trait aux stocks de bois d'œuvre acquis, cela comprend notamment la formulation d'hypothèses relatives aux prix du marché à la date d'acquisition. Toute variation de l'une ou l'autre de ces hypothèses ou estimations ayant servi à la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris pourrait avoir une incidence sur les montants attribués aux actifs et aux passifs dans l'équation d'acquisition.

Évaluation des stocks. Les stocks de bois d'œuvre sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants, pour chaque type de produits. Les stocks de billes sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants, selon la base de triage ou de regroupement en allingues retenue. La valeur nette de réalisation unitaire des stocks de bois d'œuvre ainsi que des stocks de billes des établissements de la côte britanno-colombienne est déterminée en fonction du prix de vente moyen de chaque type de produits au cours de la période suivant immédiatement la date de présentation de l'information. La valeur nette de réalisation unitaire des stocks de billes des établissements de la région intérieure de la Colombie-Britannique, de l'est du Canada et des États-Unis est déterminée en fonction de la valeur projetée, en poids déchargé, du bois d'œuvre et des produits résiduels.

Le coût unitaire du bois d'œuvre est établi en fonction d'un coût moyen mobile sur trois mois, décalé d'un mois et ajusté pour tenir compte des coûts anormaux, comme dans le cas d'une réduction de production. Le coût unitaire des billes pour les établissements de la côte britanno-colombienne et de l'est du Canada est établi en fonction d'un coût moyen mobile sur douze mois, décalé d'un mois et ajusté en fonction des coûts anormaux, tandis que le coût unitaire des billes pour les établissements de la région intérieure de la Colombie-Britannique sont établis en fonction d'un coût moyen mobile sur trois mois, décalé d'un mois et ajusté en fonction des coûts anormaux. Les stocks de billes achetés à des fournisseurs tiers sont évalués au coût d'acquisition. La société comptabilise une charge dans le résultat d'exploitation net lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les mouvements à la baisse des prix des marchandises pourraient, à tout moment, entraîner une réduction significative de la valeur des stocks de billes ou de bois d'œuvre.

Recouvrabilité des immobilisations corporelles, des chemins et des ponts, des permis de coupe de bois, des autres immobilisations incorporelles et du goodwill. Interfor évalue la recouvrabilité de ces éléments en se fondant sur des projections de flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par des actifs donnés ou des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») données. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés aux fins de l'estimation de la valeur recouvrable des actifs connexes.

La société passe en revue des informations de sources externe et interne afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Les facteurs externes comprennent les changements défavorables relatifs aux prix, aux coûts et à d'autres facteurs de marché et de l'économie attendus pour l'avenir. Les facteurs internes comprennent les variations de la durée d'utilité attendue d'un actif ou les changements concernant la capacité planifiée de l'actif en question.

Les principales hypothèses retenues s'appuient sur des sources sectorielles ainsi que sur des estimations faites par la direction. Les hypothèses importantes comprennent le volume des ventes futures, les prix des marchandises, les coûts de production et les taux d'actualisation. Les autres hypothèses comprennent notamment les cours de change applicables, les taux d'exploitation des actifs, le niveau des ventes en provenance du Canada aux États-Unis, le taux des droits compensateurs et des droits antidumping, les capitaux futurs nécessaires au maintien des actifs dans leur état de marche actuel ainsi que d'autres éléments.

Ces hypothèses comportant un degré élevé d'incertitude, toute modification importante de celles-ci pourrait mener à la conclusion que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, ce qui pourrait entraîner la nécessité de porter un montant significatif en réduction du résultat d'exploitation net.

Des taux d'actualisation adéquats sont déterminés en fonction des conditions actuelles du marché et de facteurs propres à la société et à l'actif en question. Les taux d'inflation utilisés aux fins des projections des flux de trésorerie correspondent au taux d'inflation moyen historique obtenu en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par la Banque du Canada et de l'indice des prix à la consommation publié par le Bureau of Labor Statistics.

Interfor évalue la recouvrabilité des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles, des chemins et des ponts, des permis de coupe de bois et des autres immobilisations incorporelles lorsque des événements ou des circonstances laissent présager qu'il pourrait être impossible d'en recouvrer la valeur comptable.

Dans le cas d'une acquisition d'entreprise, la société évalue le goodwill à la date d'acquisition comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. Le goodwill est attribué à l'UGT ou au groupe d'UGT de la société qui devrait en bénéficier. Le goodwill de la société se rapporte à ses établissements du sud des États-Unis, du nord-ouest des États-Unis et de l'est du Canada.

La société a évalué la recouvrabilité du goodwill aux 31 décembre 2024 et 2023, et celle-ci a conclu qu'il n'avait pas subi de perte de valeur.

Impôt sur le résultat. L'établissement de la charge d'impôt sur le résultat, exigible et différé, de la société repose sur divers jugements, hypothèses et estimations, notamment le traitement fiscal des opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés de la société. Interfor comptabilise des charges d'impôt sur le résultat en fonction de la réglementation fiscale propre à chaque territoire dans lequel elle exerce ses activités.

En raison du nombre de variables associées aux jugements, aux hypothèses et aux estimations et du fait que la réglementation fiscale diffère selon les territoires, la précision et la fiabilité des estimations obtenues font l'objet d'incertitudes, et ces estimations pourraient varier par suite de l'obtention de nouvelles informations.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé sont évalués conformément aux lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou que le passif sera réglé. Les actifs et les passifs d'impôt différé se composent de l'incidence fiscale des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des reports en avant de pertes fiscales et des crédits d'impôt.

Les hypothèses qui sous-tendent la composition des actifs et des passifs d'impôt différé comprennent les estimations des résultats d'exploitation futurs et du calendrier du renversement des différences temporaires, ainsi que les taux d'impôt et les lois fiscales en vigueur dans les territoires concernés à la date du renversement. Il existe une probabilité raisonnable que la composition des actifs et des passifs d'impôt différé varie d'une période à l'autre en raison des incertitudes entourant ces hypothèses.

Changements de méthodes comptables

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 ») en remplacement de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. L'IFRS 18 établit une structure spécifique pour l'état du résultat net en exigeant la présentation des produits et des charges selon trois catégories définies, soit « exploitation », « investissement » et « financement », et en précisant certains totaux et sous-totaux définis. Lorsque des mesures propres à une société sont présentées relativement à l'état du résultat net, l'IFRS 18 exige que les sociétés fournissent des explications sur ces mesures, qui sont appelées « mesures de la performance définies par la direction ». L'IFRS 18 fournit également des directives supplémentaires sur les principes de regroupement et de ventilation qui s'appliquent aux états financiers de base et aux notes. L'IFRS 18 n'aura pas d'incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des éléments dans les états financiers ni sur les éléments qui sont classés dans les autres éléments du résultat global et sur la façon dont ces éléments sont classés. La norme s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application rétrospective est exigée. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

Mesures non conformes aux PCGR

Le présent rapport de gestion fait référence à des mesures non conformes aux PCGR, à savoir le BAIIA, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le ratio de la dette nette sur le capital investi et le rendement annualisé du capital utilisé, qui sont utilisées par la société et certains investisseurs aux fins de l'évaluation de la performance d'exploitation et de la situation financière. Ces mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de ces mesures financières non conformes aux PCGR avec les montants présentés dans les états financiers consolidés audités (non audités dans le cas des périodes intermédiaires) de la société préparés conformément aux IFRS.

(en millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les 31 décembre		
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2024	2024	2023	2022
BAIIA ajusté						
Bénéfice net (perte nette)	(49,9) \$	(169,0) \$	(105,7) \$	(304,3) \$	(266,8) \$	598,2 \$
Ajouter :						
Amortissement des immobilisations corporelles	41,7	48,9	42,4	177,5	187,4	154,9
Amortissement et épuisement – terrains forestiers, chemins et autres	9,2	11,4	10,3	41,8	41,1	39,7
Charges financières	11,4	10,6	9,5	44,6	45,0	15,6
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	22,9	(66,4)	(41,7)	(51,9)	(91,1)	216,7
BAIIA	35,3	(164,5)	(85,2)	(92,3)	(84,4)	1 025,1
Ajouter :						
Charge (recouvrement) au titre de la rémunération incitative à long terme	(0,4)	4,6	2,7	(1,8)	8,7	(8,4)
Autre perte (profit) de change	42,3	(15,0)	(8,8)	56,3	(14,7)	43,1
Autres charges (produits), à l'exclusion de l'assurance contre les pertes d'exploitation	(1,5)	65,6	(25,5)	(35,9)	79,2	(4,4)
Réductions de la valeur d'actifs et coûts de restructuration	4,7	57,9	94,8	93,1	59,6	4,0
BAIIA ajusté	80,4 \$	(51,4) \$	(22,0) \$	19,4 \$	48,4 \$	1 059,4 \$
Ventes	746,5 \$	785,9 \$	692,7 \$	3 023,6 \$	3 315,7 \$	4 584,0 \$
Marge du BAIIA ajusté	10,8 %	(6,5) %	(3,2) %	0,6 %	1,5 %	23,1 %
Ratio de la dette nette sur le capital investi						
Dette nette						
Total de la dette	904,7 \$	897,7 \$	882,0 \$	904,7 \$	897,7 \$	797,9 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(43,4)	(55,0)	(32,1)	(43,4)	(55,0)	(77,6)
Total de la dette nette	861,3 \$	842,7 \$	849,9 \$	861,3 \$	842,7 \$	720,3 \$
Capital investi						
Dette nette	861,3 \$	842,7 \$	849,9 \$	861,3 \$	842,7 \$	720,3 \$
Capitaux propres	1 532,5	1 730,4	1 505,6	1 532,5	1 730,4	2 027,1
Total du capital investi	2 393,8 \$	2 573,1 \$	2 355,5 \$	2 393,8 \$	2 573,1 \$	2 747,4 \$
Ratio de la dette nette sur le capital investi ¹	36,0 %	32,8 %	36,1 %	36,0 %	32,8 %	26,2 %
Rendement annualisé sur le capital utilisé						
Bénéfice net (perte nette)	(49,9) \$	(169,0) \$	(105,7) \$	(304,3) \$	(266,8) \$	598,2 \$
Ajouter :						
Charges financières	11,4	10,6	9,5	44,6	45,0	15,6
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	22,9	(66,4)	(41,7)	(51,9)	(91,1)	216,7
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat et charges financières	(15,6) \$	(224,8) \$	(137,9) \$	(311,6) \$	(312,9) \$	830,5 \$
Capital utilisé						
Total des actifs	3 078,7 \$	3 395,7 \$	3 042,0 \$	3 078,7 \$	3 395,7 \$	3 619,0 \$
Passifs courants	(302,2)	(336,2)	(300,5)	(302,2)	(336,2)	(325,9)
Déduire :						
Partie courante de la dette à long terme	48,0	44,1	45,0	48,0	44,1	7,3
Partie courante des obligations locatives	20,3	17,2	20,5	20,3	17,2	14,8
Capital utilisé à la clôture de la période	2 844,8 \$	3 120,8 \$	2 807,0 \$	2 844,8 \$	3 120,8 \$	3 315,2 \$
Capital utilisé à l'ouverture de la période	2 807,0	3 289,3	3 059,9	3 120,8	3 315,1	2 303,2
Capital moyen utilisé	2 825,9 \$	3 205,1 \$	2 933,5 \$	2 982,8 \$	3 218,0 \$	2 809,2 \$
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat et charges financières divisé(e) par le capital moyen utilisé	(0,6) %	(7,0) %	(4,7) %	(10,4) %	(9,7) %	29,6 %
Facteur d'annualisation	4,0	4,0	4,0	1,0	1,0	1,0
Rendement annualisé sur le capital utilisé	(2,2) %	(28,1) %	(18,8) %	(10,4) %	(9,7) %	29,6 %

Note 1 : Le ratio de la dette nette sur le capital investi présenté est calculé à la clôture de la période.

Risques et incertitudes

La société est exposée à de nombreux risques et incertitudes dans l'exercice de ses activités, notamment les facteurs décrits ci-dessous.

Disponibilité et coût des billes

Les besoins en billes des scieries de la société sont satisfaits au moyen d'une combinaison de billes récoltées à partir de ses tenures forestières, des conventions d'achat et de négociation à long terme, d'achats sur le marché libre et d'ententes de partenariat économique avec certaines Premières Nations et avec d'autres parties. Les billes récoltées qui ne conviennent pas aux scieries de la société sont soit échangées contre des billes appropriées soit vendues sur le marché libre.

À l'heure actuelle, la société détient des droits de coupe en Colombie-Britannique, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, ce qui représente une PAC d'environ 6,3 millions de mètres cubes sous forme de tenures remplaçables à long terme. Lorsqu'elles fonctionnent à capacité régulière, les scieries canadiennes de la société comblent environ 80 % de leur consommation attendue au moyen de ces droits de coupe. Les autres besoins sont comblés soit par l'entremise de conventions d'achat, soit sur le marché libre. Les gouvernements provinciaux établissent des niveaux de récolte durables (c.-à-d., une PAC) pour chaque unité de gestion. Le stock forestier, la superficie exploitable, les taux de croissance, la réglementation, la santé des forêts, l'utilisation des terres ainsi que diverses considérations environnementales et sociales font partie des nombreux facteurs qui influent sur la PAC. La capacité de la société d'accéder aux billes pourrait également être touchée par des revendications territoriales et des revendications de titres non réglées de peuples autochtones (voir la rubrique « Réconciliation avec les Autochtones » ci-après pour obtenir plus d'informations).

L'infestation de dendroctone du pin ponderosa (« DPP ») a entraîné la mort d'une partie importante des pins matures de la région intérieure de la Colombie-Britannique. Les effets à plus long terme sur l'offre de bois d'œuvre de l'infestation de DPP ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les activités de la société en Colombie-Britannique, puisque ses scieries sont situées dans la partie intérieure sud de la province, où la concentration de pins est moins élevée.

Les espèces en péril sont gérées par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux. Lorsqu'une espèce est identifiée comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante, un plan de rétablissement est élaboré. De tels plans pourraient inclure des mesures de protection et de rétablissement qui pourraient donner lieu à une réduction de la PAC dans certaines régions.

Les gouvernements provinciaux du Canada perçoivent des droits de coupe à l'égard du bois récolté sur les terres de la Couronne. Les régimes de droits de coupe au Canada sont complexes et tiennent compte, entre autres, des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis en matière de bois d'œuvre.

Chaque province dispose d'un système distinct servant à déterminer le taux des droits de coupe en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment les cibles de recettes publiques, les valeurs marchandes du bois d'œuvre et/ou du bois coupé, les coûts associés à la récolte et à la livraison du bois coupé ainsi que les caractéristiques du bois coupé et du terrain. Les modifications apportées au taux des droits de coupe pourraient faire augmenter ou diminuer le coût des billes de la société.

La société compte sur des entrepreneurs indépendants pour récolter le bois coupé dans les zones visées par ses tenures forestières. Toute hausse des tarifs chargés par ces entrepreneurs indépendants ou une disponibilité limitée de ces derniers pourraient entraîner l'augmentation des coûts de récolte du bois coupé de la société.

La société compte presque entièrement sur la fibre achetée de ses scieries établies aux États-Unis, que ce soit sur le marché libre ou par l'entremise de conventions d'achat. La fibre achetée provient principalement de terres forestières privées et de terres étatiques, fédérales ou tribales.

Les variations du prix, de la qualité et de la disponibilité des billes peuvent avoir un effet significatif sur les activités de la société, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie. De plus, les changements climatiques et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, comme des incendies de forêt, peuvent restreindre l'accès en temps opportun aux billes et faire augmenter le coût des billes disponibles.

Concurrence

Partout dans le monde, les marchés pour les produits de la société sont extrêmement concurrentiels, et ce, essentiellement en ce qui a trait aux prix. De surcroît, la majeure partie de la production de bois d'œuvre de la société est vendue sur des marchés où celle-ci fait face à une concurrence féroce. Certains concurrents de la société disposent de plus grandes ressources financières et pourraient bénéficier, pour certaines gammes de produits, de coûts inférieurs de production.

Parmi les facteurs susceptibles d'influer sur la position concurrentielle de la société, il y a lieu de noter les suivants : les coûts qu'elle engage pour les billes, la main-d'œuvre et les autres intrants de fabrication par rapport à ses pairs sectoriels; sa capacité d'accéder aux marchés américains et étrangers, y compris l'imposition de droits et de tarifs douaniers; la vigueur du dollar américain par rapport au dollar canadien; la disponibilité et le coût des camions, des wagons et des navires pour l'expédition du bois d'œuvre; la qualité des produits et leur adéquation à la demande des utilisateurs finaux; ainsi que la disponibilité et le prix des produits de remplacement.

Les activités de la société requièrent des niveaux de capitaux très élevés. Par conséquent, celle-ci doit investir de manière importante et soutenue dans ses équipements et installations de fabrication essentiels afin de demeurer concurrentielle au sein du secteur.

Si la société n'était pas en mesure de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale, sa situation financière pourrait en souffrir.

Sensibilité aux cours du change

Les établissements de la société au Canada vendent environ 74 % de leur bois d'œuvre sur les marchés d'exportation, la majeure partie de ces ventes étant libellée en dollars américains.

Bien que les établissements de la société au Canada engagent également certaines charges libellées en dollars américains, principalement en ce qui a trait au transport maritime ou autre, aux droits compensateurs et aux droits antidumping ainsi qu'aux contrats de location simple d'équipement, ils engagent la plupart de leurs charges en dollars canadiens. Les établissements de la société aux États-Unis négocient principalement en dollars américains. La société détient des actifs et des passifs financiers libellés en dollars américains, notamment des droits à long terme à recevoir et à payer, des dettes à long terme et des financements intragroupes.

Par conséquent, une forte variation du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités de la société, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

Environnement

Les activités d'Interfor sont assujetties à la réglementation environnementale fédérale, provinciale, étatique, municipale et locale, y compris la réglementation relative aux rejets atmosphériques et aux polluants, aux rejets d'eaux usées (effluents), aux déchets solides et dangereux, aux activités d'enfouissement, aux pratiques forestières, à la réhabilitation des lieux ainsi qu'à la protection des espèces menacées ou en voie de disparition et des habitats essentiels.

La société a engagé, et continuera d'engager, diverses sommes pour réduire au minimum les répercussions environnementales de ses activités, pour réduire au minimum ou prévenir la pollution et pour continuer d'améliorer son bilan environnemental de manière soutenue. La société pourrait prendre connaissance d'enjeux environnementaux encore inconnus liés à ses activités passées ou courantes, ou elle pourrait être tenue responsable d'un passif environnemental imprévu dans l'avenir.

Cela pourrait entraîner des coûts de réhabilitation des lieux ou d'autres coûts de remise en état pour répondre aux préoccupations environnementales relevées afin d'assurer une conformité ou de corriger une infraction aux lois et aux règlements en matière d'environnement ou donner lieu à des réclamations gouvernementales ou privées relativement à des dommages causés à des personnes, à des biens immobiliers ou à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

La société dispose d'un système de gestion de l'environnement qui lui permet de repérer, de traiter et de rectifier les problèmes environnementaux. Une analyse plus approfondie des politiques et procédures internes de la société en matière d'environnement ainsi que des problèmes environnementaux auxquels elle est confrontée figure dans la notice annuelle de la société, laquelle est intégrée par renvoi aux présentes.

Réglementation gouvernementale

Les activités de la société sont assujetties à un vaste éventail de pratiques forestières et sylvicoles générales et sectorielles, de normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, de construction et de produits, ainsi qu'à d'autres lois et réglementations imposées par les autorités fédérales, provinciales, étatiques et locales qui régissent la plupart des aspects de ses activités commerciales. Dans certains cas, la société doit obtenir des approbations, des permis et des licences pour pouvoir exercer ses activités.

À l'occasion, des modifications de réglementations ou de politiques gouvernementales pourraient avoir une incidence sur les activités de la société. Jusqu'à l'annonce et à la mise en œuvre des dispositions de telles modifications, la société ne peut en établir exactement les répercussions sur sa production, ses coûts, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Santé et sécurité

La société est déterminée à assurer la santé et la sécurité des membres de son personnel. La société s'est dotée d'une politique officielle en matière de santé et de sécurité et de procédures documentées pour assurer la sécurité au travail, l'identification des dangers et l'évaluation des risques, et elle a instauré des projets et des programmes de formation régulière en matière de santé et de sécurité. Malgré la mise en place de telles mesures, les membres du personnel de la société peuvent être exposés à des risques, comme la poussière de bois, la machinerie lourde et les produits chimiques, en raison de la nature des activités de la société ou d'un non-respect des politiques et des procédures.

L'émergence et la propagation d'agents pathogènes dans l'avenir pourraient avoir une incidence défavorable sur la conjoncture économique mondiale, à l'image de la pandémie mondiale de COVID-19. Une telle crise de santé publique pourrait, à son tour, avoir des conséquences défavorables sur les activités, les résultats financiers et les liquidités d'Interfor. De telles répercussions pourraient notamment toucher la santé et la sécurité des membres du personnel et des entrepreneurs, la demande et le prix des produits, la disponibilité des billes et des fournitures d'exploitation, la disponibilité des infrastructures logistiques et l'augmentation des risques liés à la cybersécurité. Il est difficile de prédire avec exactitude la gravité de telles répercussions sur la société.

Réconciliation avec les Autochtones

Les peuples autochtones ont revendiqué des titres et des droits sur une grande partie du Canada. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont tenté de négocier des accords avec les peuples autochtones afin de régler ces revendications, et ce processus comprend l'obligation de consulter les peuples autochtones et, s'il y a lieu, de prendre leurs intérêts en compte.

Les tenures d'Interfor chevauchent les territoires traditionnels d'environ 100 Premières Nations différentes; la société a conclu de nombreux accords et a mis en place diverses mesures visant à créer des possibilités économiques d'intérêt mutuel. La société s'est engagée à travailler avec les peuples autochtones, et elle mène ses activités forestières conformément à sa politique en matière de relations avec les Autochtones.

Les politiques gouvernementales concernant les droits et les intérêts des peuples autochtones continuent d'évoluer, et les gouvernements continuent d'annoncer et de mettre en œuvre différents changements aux politiques et aux mesures législatives. En juin 2021, le gouvernement fédéral a adopté une loi visant la compatibilité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la « DNUDPA »).

La *Loi sur la DNUDPA* confirme que la DNUDPA constitue un instrument international universel en matière de droits de la personne qui trouve application en droit canadien et encadre la mise en œuvre de la DNUDPA par le gouvernement du Canada. Ce cadre orientera la mise en œuvre des changements requis pour que les lois fédérales soient compatibles avec la DNUDPA et l'élaboration d'un plan d'action pour atteindre les objectifs de la DNUDPA.

En Colombie-Britannique, le gouvernement a adopté une loi pour entamer le processus de réconciliation des lois provinciales avec la DNUDPA. En octobre 2023, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé avoir temporairement reporté la récolte du bois sur une superficie de 2,4 millions d'hectares de forêt de peuplement mûr dans la province. Les décisions finales relatives à l'état des secteurs visés par ce report seront dictées par les communautés autochtones et les processus régionaux de planification du territoire. Interfor continue de travailler avec les Premières Nations et la province en prenant part aux processus de planification.

En Ontario, les accords de partage des revenus tirés de ressources avec les Premières Nations obligent la province à partager 45 % des recettes publiques provenant des droits de coupe.

Au Nouveau-Brunswick, quinze communautés des Premières Nations ont conclu des accords de récolte commerciale du bois avec le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Environ 5 % du contingent annuel total de récolte de bois provenant des forêts de la Couronne a été autorisé en vertu de ces accords.

Les tribunaux ont également statué que la Couronne a l'obligation de consulter les peuples autochtones et, s'il y a lieu, de prendre leurs intérêts en compte. Les questions relatives à la responsabilité et à la prépondérance des intérêts continueront toutefois d'évoluer à mesure que les parties tenteront de trouver des solutions à ces enjeux complexes et de longue date. L'avancée de ces travaux fera l'objet d'une évaluation et d'un suivi dans les prochaines années afin de déterminer l'ampleur des répercussions, s'il en est, sur les activités d'Interfor.

Technologie de l'information et cybersécurité

L'exploitation et l'administration de la société sont tributaires de systèmes informatiques développés en interne ou par des tiers. Toute interruption, toute défaillance ou tout échec de la mise en œuvre ou de l'intégration des systèmes informatiques de la société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats financiers et les liquidités de la société.

Les systèmes informatiques de la société pourraient être touchés par des événements tels que des cyberattaques, des catastrophes naturelles, des incendies, des pannes d'électricité ou du vandalisme. L'incidence d'une atteinte à la cybersécurité ou de l'indisponibilité d'un système informatique essentiel pourrait être importante, notamment des retards opérationnels, une perte financière, une atteinte à la réputation, un accès non autorisé à des informations confidentielles ou sensibles, ou la perte de telles informations.

Le comité d'audit de la société, de concert avec la direction, est responsable de passer en revue les risques liés à la cybersécurité et de s'assurer qu'une stratégie efficace de gestion des risques est en place. La société a instauré des contrôles, des processus et des pratiques pour réduire le risque d'atteinte à la cybersécurité et l'incidence sur la continuité de ses activités. Il s'agit notamment pour la société de demeurer au fait des menaces, agents de menace et vecteurs d'attaque les plus récents, d'utiliser un pare-feu et un logiciel de surveillance ainsi que de respecter un protocole de sauvegarde du système à intervalles réguliers. Or, la nature des cybermenaces continue d'évoluer et l'exposition de la société à ce risque ne peut être entièrement atténuée.

Disponibilité de la main-d'œuvre

Les interruptions de travail découlant de débrayages ou de grèves, du roulement du personnel, des politiques en matière d'immigration, d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée ou d'une incapacité de maintenir en poste ou d'embaucher du personnel pourraient entraîner des pertes de production et d'occasions de vente, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la société.

Environ 15 % des employés de la société sont membres de divers syndicats dont les conventions collectives respectives viennent à échéance à différentes dates entre 2025 et 2028. La société négocie actuellement le renouvellement d'une convention collective échue en 2024. La société estime que ses relations de travail actuelles sont stables. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'interruption importante de ses activités dans un avenir prévisible.

La société est tributaire de différentes tierces parties qui emploient des travailleurs syndiqués pour assurer la prestation de services essentiels à la société. Des conflits de travail touchant ces tierces parties pourraient entraîner des perturbations aux installations de la société.

La plupart des établissements de la société sont situés loin des grands centres urbains, ce qui se traduit par une forte concurrence de la part de l'industrie des produits forestiers et de plusieurs autres secteurs d'activités pour recruter de la main-d'œuvre qualifiée. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel qualifié pourraient se traduire par une perte de production ou une augmentation des coûts.

Disponibilité et coût des infrastructures logistiques

La société dépend de tierces parties pour transporter ses produits et ses matières premières à destination et en provenance de ses usines et vers les marchés intérieurs et les marchés d'exportation. Ces tiers fournisseurs de services de transport comprennent des compagnies de chemin de fer, des camionneurs, des expéditeurs de vrac et de conteneurs et des exploitants de remorqueurs et de chalands. La capacité de la société à obtenir des services de transport de fournisseurs est assujettie à des risques tels que la disponibilité du matériel et des exploitants, les perturbations causées par les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles et les conflits de travail.

Si l'un des tiers fournisseurs de services de transport de la société ne livrait pas les matières premières ou les produits en temps opportun, la société pourrait ne pas être en mesure de les vendre à leur pleine valeur ou de fabriquer des produits en réponse à la demande des clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les frais de transport sont également exposés à des risques tels que l'augmentation des tarifs en raison de la concurrence, l'augmentation des coûts du carburant, l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre et l'augmentation des dépenses d'investissement liées à la réparation, à l'entretien et à la modernisation des infrastructures de transport. Une augmentation des frais de transport ferait augmenter les coûts d'exploitation de la société et pourrait avoir une incidence défavorable sur sa situation financière.

Catastrophes naturelles ou d'origine humaine et changements climatiques

Les activités de la société sont exposées à des événements et à des risques naturels et anthropiques défavorables liés aux changements climatiques tels que la fréquence et la gravité accrues des événements météorologiques, les incendies de forêt, les maladies du bois, les infestations d'insectes et les tremblements de terre. De tels événements pourraient endommager ou détruire les installations physiques de la Société ou son stock de bois coupé, et des événements semblables pourraient également avoir une incidence sur les activités des fournisseurs ou des clients de la société, y compris la disponibilité du fret. De tels dommages ou perturbations pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société en raison d'une diminution de la production, d'une augmentation des coûts d'exploitation ou d'une baisse de la demande. Bien que la direction estime qu'elle souscrit des polices d'assurance raisonnables pour couvrir certains de ces incidents, rien ne garantit que ces polices suffisent à protéger entièrement la société contre de telles pertes. Comme il est de pratique courante dans l'industrie, la société n'assure pas la perte de peuplement forestier sur pied pour quelque sinistre que ce soit.

Il existe également des risques associés à l'évolution des lois, des règlements et des normes sectorielles en matière de changements climatiques. La société se tient au courant des changements réglementaires, y compris de toute réglementation liée aux changements climatiques, afin d'évaluer leur incidence sur ses activités. La société continue de déclarer ses émissions de gaz à effet de serre (« GES ») conformément au protocole sur les GES, et elle suit l'évolution de ses émissions en regard d'une année de référence et d'une cible de réduction des GES. La société pourrait faire face à des dépenses d'investissement ou à des coûts d'exploitation accrus pour respecter sa cible de réduction des GES ou pour se conformer à une réglementation en matière de changements climatiques en pleine évolution, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa situation financière.

Volatilité des prix

Les résultats d'exploitation de la société sont tributaires des prix de vente du bois d'œuvre, des poutrelles en I, des billes et des produits résiduels du bois.

Les marchés pour ces produits sont cycliques, et les prix sont touchés par des facteurs tels que le niveau général de l'activité économique au sein des marchés sur lesquels la société vend ses produits, l'incertitude géopolitique, les taux d'intérêt, l'activité du secteur de la construction (en particulier, les mises en chantier aux États-Unis et au Canada), les taux des droits, les taux des tarifs douaniers, les pénuries d'approvisionnement en raison des conditions météorologiques ou de problèmes logistiques ainsi que les relations entre l'offre et la demande de billes et de copeaux.

La sensibilité aux prix de vente de ces produits pourrait se traduire par un niveau élevé de volatilité des ventes et des bénéfices qui pourrait nuire à la situation financière de la société.

Produits tirés des fibres résiduelles

Les scieries de la société produisent des copeaux de bois et d'autres résidus à titre de sous-produits de la production de bois d'œuvre. Les copeaux de bois sont principalement vendus à des producteurs de pâtes et papiers ou à des fabricants de panneaux de fibres aux termes de contrats à court et à long terme. Les récentes fermetures d'usines de pâtes et papiers ont réduit la demande pour les copeaux de bois et les autres résidus dans les régions où nous exerçons nos activités, ce qui a réduit les prix du marché. En règle générale, les copeaux et les résidus de bois sont vendus aux prix courants du marché et sont soumis aux facteurs de l'offre et de la demande dans les régions où les scieries de la société sont situées. La rentabilité d'Interfor pourrait subir les contrecoups d'une augmentation de la capacité des scieries dans les régions où elle exerce ses activités ou d'une réduction de la demande pour les fibres résiduelles.

Commerce du bois d'œuvre résineux

Les résultats financiers de la société sont tributaires du maintien de l'accès au marché américain. Les expéditions des établissements d'Interfor au Canada vers les États-Unis représentent environ 26 % de la production de bois d'œuvre à l'échelle de la société. Les tarifs douaniers, les droits et les autres barrières commerciales qui restreignent ou empêchent l'accès au marché américain constituent un risque persistant pour les activités de la société au Canada.

L'approche actuelle de l'administration américaine en matière de politique commerciale étrangère accroît le risque d'imposition de tarifs douaniers sur les expéditions de la société vers les États-Unis, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de la société. Environ 26 % du total de la production de bois d'œuvre de la société est exporté du Canada vers les États-Unis et exposé à un droit de douane potentiel.

À la fin de 2016, une requête a été déposée par la U.S. Lumber Coalition et d'autres requérants demandant l'imposition de droits compensateurs et de droits antidumping sur les importations de bois d'œuvre résineux canadien aux États-Unis. Le 6 janvier 2017, une décision provisoire a été annoncée par l'International Trade Commission (« ITC ») des États-Unis selon laquelle il y avait des motifs raisonnables de croire que l'industrie américaine subissait un préjudice important en raison de l'importation de produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada, et le département du Commerce des États-Unis a imposé des droits de douane sur les expéditions de bois d'œuvre résineux canadien vers les États-Unis.

Des droits cumulatifs de 593,6 millions de dollars américains ont été versés par Interfor depuis le début du présent différend commercial. Interfor a comptabilisé en charges la majeure partie de ces dépôts sur les droits, à l'exception d'un montant de 165,0 millions de dollars américains qu'elle a porté à l'état de la situation financière en raison d'une réduction des taux par suite des cinq examens administratifs, d'autres corrections de processus et des droits acquis au terme d'acquisitions. Interfor cherche à recouvrer ces dépôts à la suite d'appels fructueux ou dans le cadre d'un règlement.

Le gouvernement du Canada interjette appel des conclusions américaines et se défendra contre les allégations de pratiques commerciales déloyales formulées par les États-Unis. Comme dans le cas des dossiers commerciaux précédents, le règlement judiciaire du différend relatif au bois d'œuvre résineux pourrait prendre plusieurs années, mais les parties pourraient parvenir à un règlement négocié en tout temps.

À ce stade-ci, le moment où le montant des droits déposés, s'il en est, pourra être recouvré demeure incertain.

La société est exposée au risque que le département américain du Commerce choisisse de nommer Interfor à titre de répondant obligatoire aux termes de la requête déposée par la U.S. Lumber Coalition. À l'heure actuelle, Interfor se voit imposer le taux pour « toutes les autres entreprises » et, si elle devait être nommée à titre de répondant obligatoire, elle pourrait se voir imposer un taux spécifique qui pourrait être plus ou moins élevé.

Risques fiscaux

Interfor adopte diverses positions au moment de produire les déclarations de revenus de la société, et rien ne garantit que les administrations fiscales ne remettront pas en question ces positions. La société est également assujettie à des incertitudes concernant l'interprétation et l'application des lois fiscales dans les différents territoires où elle exerce des activités. Nous constituons des provisions au titre des risques fiscaux significatifs estimés connus à l'égard de tous les territoires, mais les règlements pourraient différer considérablement de nos passifs estimés.

Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires sur la société et ses activités, y compris sa notice annuelle, se trouvent sur son site Web, à l'adresse www.interfor.com, et sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.